

30 mai 2005

À propos du texte sur la démocratie et les normes de débats



Le Conseil exécutif national de l'UFP (CEN) fait, à mots couverts, le procès des tendances minoritaires sans jamais lui-même se remettre en question.

Utilisant la technique bien connue de ne citer aucun fait sauf le malheureux incident dramatisé du dernier Conseil de l'Union où les parties se sont expliquées par écrit dans un échange de correspondance, il jette par le fait même un voile de discrédit sur l'ensemble des courants et des individus minoritaires qui ont osé s'exprimer lors d'assemblées ou par écrit. L'adoption de ce texte ne pourra que créer un climat d'autocensure et de méfiance au sein de l'UFP.

Le CEN les accuse, en tout ou en partie, de manipulation, de stigmatisation, d'agression, de ne pas s'en tenir aux faits et au contenu (proposition 3), de violence verbale et écrite, de comportements hostiles, de tenir « des propos sexistes, violents, homophobes, [de prêter] « des intentions malveillantes à des militantEs ou [de lancer] des accusations sans fondement de malhonnêteté ou de corruption » (proposition 4), de « comportements violents ou sexistes » (proposition 5).

À aucun moment le CEN ne remet en question son refus, depuis le CU de septembre 2004 à au moins le CU de mars 2005, de mettre à exécution les résolutions sur les campagnes tout comme la prise de contact avec la gauche anticapitaliste européenne et les partis et organisations politiques à gauche du NPD. Le rapport organisationnel de mars l'admet d'ailleurs très clairement (page 1, premier point a et point d, point non identifié, deuxième point a, deuxième point b ; page 2, point c). Les faits étant accablants, le CEN invoque le manque de temps et d'énergie et insinue que les conditions objectives n'étaient pas réunies (proposition 1).

Ces excuses ne tiennent pas la route. Le CEN est composé de seize personnes et il a l'autorité statutaire et morale voulue pour mobiliser l'ensemble du parti à travers le CU, ce que d'ailleurs suggérerait la proposition adoptée d'un comité syndical/populaire. Le CEN a d'abord refusé de nommer un responsable à la mobilisation au point d'être à demi-blâmé par le CU. Ensuite, il a tenté de s'en remettre aux personnes qui avaient donné leur nom pour ce comité sans admettre que la responsabilité de mettre sur pied ce comité était d'abord la sienne. Au lieu de chercher des faux-fuyants, il faut plutôt expliquer politiquement cette démission qui, ajoutée à la centralisation des négociations

avec Option citoyenne, a démobilisé le parti jusqu'à tout récemment. (On trouvera cette explication dans mon texte « L'unité à tout prix par le haut et laisser la base mener la lutte sociale » à http://www.intranet.ufp.qc.ca/article.php3?id_article=404)

La proposition 2 (« ...définir les modalités organisationnelles de la reconnaissance du pluralisme dans le cadre des débats à l'intérieur d'un parti de masse. ») annonce de nouvelles restrictions du droit de critique public de l'UFP par ses propres membres, droit déjà de facto interdit sur la tribune libre Internet. Au comité de censure de la tribune libre s'ajoutera un comité de discipline appelé pudiquement « comité de médiation » (proposition 6). Le CEN ne réalise même pas qu'il remet ainsi en cause le fondamental droit d'expression, qu'il renonce à la transparence du parti c'est-à-dire à « faire la politique autrement ».

Maintenant que l'UFP a sacrifié sa plate-forme pour fusionner avec Option citoyenne, l'adhésion à l'UFP signifie simplement la reconnaissance que la résolution des problèmes sociaux et nationaux du peuple québécois passe par la construction d'un parti de gauche en vue de la prise du pouvoir et que la militance (facultative) en son sein se fait dans le cadre des statuts. La cause ultime des récents excès de langage, de toutes parts, vient du fait que le CEN ne respecte plus les statuts, plus précisément les points fondamentaux 9.1, disant que le CU est l'« [i]nstance suprême entre les Congrès » et 12.1 disant que le CEN est « [s]ous l'autorité des décisions prises par le Congrès et par le Conseil de l'Union... ».

Pour corriger les récents excès de langage, il ne s'agit pas d'intimider les courants et individus minoritaires mais de rétablir la démocratie et même de l'améliorer. Immédiatement, il serait possible de retirer le texte du CEN et d'ouvrir sans censure la tribune libre sauf pour « les règles habituelles de la Nétiquette ». Ensuite, il faudrait remettre en question la disparition de la représentation et du droit de vote des entités politiques dans les futurs statuts du parti unifié. Finalement, on pourrait prévoir que le prochain congrès se tienne sur la base de plate-formes concurrentes et que les instances dirigeantes soient composées au prorata du vote obtenu par les différentes plate-formes.

Marc Bonhomme, 30 mai 2005